

ATTRIBUTION DU BADGE

ACTIVITE : N° DE BADGE :
NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TEL :
E MAIL :
EMPLOYEUR :

CADRE RESERVE AU CSE / BANQUE :

N° DE CHEQUE :

RESTITUTION DU BADGE

ACTIVITE : N° DE BADGE :
NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TEL :
E MAIL :



ACCES COMPLEXE SPORTIF DE NOUAINVILLE

L'attribution d'un badge n'est possible qu'après le dépôt de la demande dûment remplie (voir au verso), ainsi que le règlement d'une caution d'un montant de 30 €. Le chèque est établi à l'ordre du CSE ORANO RECYCLAGE La Hague.

Le badge d'accès est personnel et non cessible. Une utilisation frauduleuse de ce badge conduira à une suspension provisoire puis définitive de l'accès au complexe.

En cas de perte du badge, la délivrance d'un nouveau badge s'effectue contre le versement de 10 €. Le chèque sera établi à l'ordre du CSE ORANO RECYCLAGE La Hague.

A la cessation d'activité sportive, l'utilisateur rendra son badge et déposera une demande de restitution dûment remplie (voir au verso). Un chèque de remboursement lui sera alors adressé.

Le Secrétaire du Comité Social et Economique